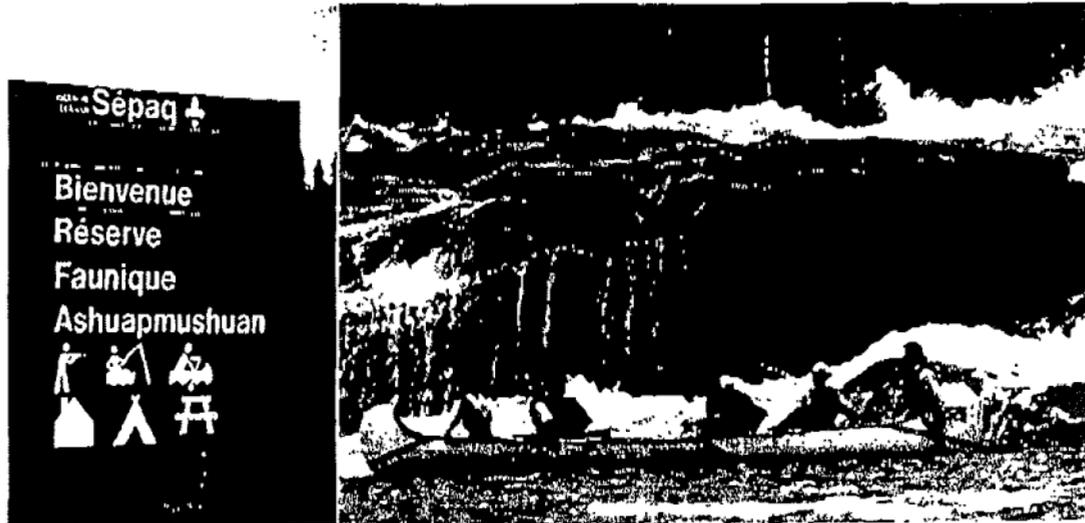


MÉMOIRE

Le pays de l'Ashuapmushuan :

**UN POTENTIEL DE CLASSE
MONDIALE À METTRE EN VALEUR**



Soumis à la
Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
sur le projet de la réserve aquatique de la rivière Ashupmushuan

Par

**LE CAUCUS DES DÉPUTÉS DU PARTI QUÉBÉCOIS
DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

1. UN PROJET S'INSCRIVANT DANS UNE VISION PORTEUSE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION 5
2. LE TOURISME D'AVENTURE ET L'ÉCOTOURISME AU SAGUENAY—
3. LAC-SAINT-JEAN, UN POTENTIEL DE CLASSE MONDIALE À SAISIR 6
3. L'INTÉRÊT D'ÉLABORER, EN COLLABORATION AVEC LE MILIEU,
UN PLAN INTÉGRÉ DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE 10
4. RECONNAÎTRE LE PRINCIPE DE LA COMPENSATION FINANCIÈRE 12
5. UN CAS PROBANT DE COMPENSATION FINANCIÈRE :
LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE DU PARC DU SAGUENAY 13

CONCLUSION

ANNEXE 1

PROGRAMME D'AIDE AU SOUTIEN ET À L'ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS
STRUCTURANTS DANS LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE DU PARC DU SAGUENAY

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1

PROVENANCE ET DÉPENSES DES TOURISTES AU SAGUENAY— LAC-SAINT-JEAN, EN 2001, SELON LEUR RÉGION D'ORIGINE.....	7
--	---

TABLEAU 2

PRINCIPAUX MOTIFS DE VOYAGE DES TOURISTES AU SAGUENAY— LAC-SAINT-JEAN—ÉTÉ 1999	8
---	---

TABLEAU 3

CARACTÉRISATION DES PROJETS SOUTENUS PAR LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE GOUVERNEMENTALE LIÉ À LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE DU PARC DU SAGUENAY.....	16
---	----

INTRODUCTION

Le caucus des députés du Parti Québécois du Saguenay—Lac-Saint-Jean est le regroupement volontaire des députés des circonscriptions de Chicoutimi, (M^e Stéphane Bédard), (M^e Jacques Côté), de Dubuc et de Lac-Saint-Jean (M. Stéphan Tremblay) siégeant à l'Assemblée Nationale du Québec. Nous oeuvrons ensemble afin d'échanger et d'agir dans le meilleur intérêt de la région. Nous avons développé au fil des ans une connaissance à la fois du dossier particulier de la mise en valeur du bassin de l'Ashuapmushuan, mais aussi de la dynamique générale du développement de toute la région. C'est donc dans cette perspective que nous avons préparé la présente intervention.

Depuis plusieurs années, le caucus s'intéresse de près au vaste dossier entourant la mise en valeur du **territoire limitrophe à la rivière Ashuapmushuan, le pays de l'Ashuapmushuan**. L'actuel projet, d'y établir une réserve aquatique, sera un jalon de première importance dans cette dynamique.

Dans ce mémoire, **le caucus réaffirme avec enthousiasme son appui au projet de la réserve aquatique de l'Ashuapmushuan. Le projet du ministère de l'Environnement devrait cependant être modifié pour permettre la poursuite contrôlée des activités de chasse et de pêche sur le territoire visé.** Cet appui se fonde sur l'accord du caucus avec les objectifs de protection et de mise en valeur sous-tendus par la démarche. Pour nous, cet important projet s'inscrit parfaitement dans une vision structurante du développement de la région : saisir notre potentiel de classe mondiale en terme de tourisme d'aventure et d'écotourisme.

Le caucus considère nécessaire que le promoteur du projet, le ministère de l'Environnement, élabore avec le milieu d'accueil et le plus rapidement possible, un plan intégré de mise en valeur du territoire. **Le caucus entend également s'assurer que le gouvernement crée un fonds d'accompagnement de plusieurs dizaines de millions de dollars spécifiquement dédié à la concrétisation et à l'accélération du développement de l'extraordinaire potentiel touristique du pays de Ashuapmushuan.** À ce sujet, le caucus rappelle l'expérience de développement riche d'enseignements qui a pris racine dans la zone périphérique du Parc du Saguenay. Les efforts concertés du gouvernement et du milieu ont alors permis, en quelques années, d'amorcer et d'accélérer la mise en valeur d'un autre joyau du Royaume du Saguenay—Lac-Saint-Jean : le majestueux Fjord du Saguenay. La mise en valeur du pays de l'Ashuapmushuan devrait pourvoir s'inspirer de ce succès régional.

1. **UN PROJET S'INSCRIVANT DANS UNE VISION PORTEUSE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION**

D'entrée de jeu, et sans équivoque, nous nous déclarons en faveur de la mise en place de la réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan.

Nous réaffirmons, par la même occasion, notre opposition à tout projet d'harnachement de la rivière Ashuapmushuan, un tel aménagement étant dommageable à une mise en valeur axée sur ses indéniables potentiels d'écotourisme et de tourisme d'aventure.

Par ailleurs, il est à notre sens utile de poursuivre la bonification de ce projet de mise en valeur du pays de l'Ashuapmushuan, en l'arrimant le plus possible avec le milieu d'accueil et la communauté Innu.

De plus, le caucus désire affirmer très clairement que l'inclusion d'une partie du bassin de l'Ashuapmushuan dans **une réserve aquatique ne doit pas avoir comme conséquence l'interdiction absolue de la chasse ou de la pêche sur ce territoire**. Nous croyons plutôt à la pertinence de permettre la poursuite contrôlée pour les utilisateurs du milieu, les touristes et les autochtones de ces importantes activités.

Pour nous, le projet de réserve aquatique de l'Ashuapmushuan s'inscrit parfaitement dans une vision éclairée et porteuse pour le développement de la région. En fait, **nous avons besoin de ce projet moteur pour accélérer notre nécessaire développement.**

2. LE TOURISME D'AVENTURE ET L'ÉCOTOURISME AU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN, UN POTENTIEL DE CLASSE MONDIALE À SAISIR

Le Saguenay—Lac-Saint-Jean compte déjà onze zones d'exploitation contrôlées (zec), quatre parcs nationaux (du Fjord, des Monts Valin, de la Pointe-Taillon et le parc marin du Saguenay—Saint-Laurent), deux réserves fauniques majeures (Laurentides et Ashuapmushuan) et plusieurs pourvoies. Une pareille concentration d'équipements touristiques axés sur le plein air est évidemment exceptionnelle et témoigne éloquemment de la qualité tant de nos paysages que de notre territoire.

L'analyse de la clientèle touristique fréquentant déjà le Saguenay—Lac-Saint-Jean (voir tableau 1) nous montre qu'en 2001, près de 89 % du nombre de touristes provenait du Québec. Les touristes européens, en particulier ceux de la France, constituent le second marché en importance pour la région. Les marchés allemand et britannique semblent prometteurs car friands d'écotourisme et de tourisme d'aventure.

La mise en valeur du pays de l'Ashuapmushuan ajoutera un nouvel élément déterminant dans l'offre touristique régionale, la notoriété internationale du Saguenay—Lac-Saint-Jean auprès des clientèles de tourisme d'aventure et d'écotourisme en sera notablement renforcée.

TABLEAU 1

**PROVENANCE ET DÉPENSES DES TOURISTES
AU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN, EN 2001,
SELON LEUR RÉGION D'ORIGINE**

	QUÉBÉCOIS	CANADIENS DES AUTRES PROVINCES	AMÉRICAINS	TOUS LES AUTRES PAYS	TOTAL
Nombre de touristes (en milliers)	833 (89%)	12 (1%)	10 (1%)	86 (9%)	940 (100%)
Dépenses des touristes dans la région (en millions)	119 (75%)	4 (3%)	5 (3%)	31 (19%)	159 (100%)

Source : Tourisme Québec
Statistiques touristiques : Le tourisme au Québec en 2001, 2002.

Déjà, tel que le montre le tableau 2, les motifs principaux de visites des touristes au Saguenay—Lac-Saint-Jean sont liés à des activités d'écotourisme et de tourisme d'aventure.

Actuellement, très peu de visiteurs de la région proviennent des autres provinces canadiennes ou des États-Unis. Les Américains, qui représentent de loin le plus important marché de touristes d'aventure et d'écotourisme dans le monde, demeurent un immense potentiel qui ne demande qu'à être exploité. De là, **la nécessité pour le gouvernement d'accompagner financièrement la mise en valeur du pays de l'Ashuapmushuan en contribuant à un plan de déploiement international du Saguenay—Lac-Saint-Jean.**

TABLEAU 2

**PRINCIPAUX MOTIFS DE VOYAGE DES TOURISTES
AU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN—ÉTÉ 1999**

MOTIFS DE VOYAGE	%
SITES/ATTRAI TS TOURISTIQUES	56
➤ Zoo sauvage de Saint-Félicien	42
➤ Village historique de Val-Jalbert	32
➤ Lao Saint-Jean	30
➤ Fabuleuse Histoire d'un Royaume	29
➤ Fjord du Saguenay	25
➤ Grands Jardins de Normandin	9
➤ Réseau des parcs	8
➤ Musées et centres d'interprétation	5
ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE PLEIN AIR	21
➤ Vélo	11
➤ Croisière sur le Fjord	11
➤ Randonnée pédestre	10
➤ Croisière aux baleines	9
➤ Natation et plage	5
➤ Kayak / rafting	3
ÉVÉNEMENTS PARTICULIERS	19
AUTRES ACTIVITÉS	7
VISITES DE PARENTS ET AMIS	4

Note : Le total diffère de 100, car les répondants pouvaient choisir plus d'une réponse.

Source: Zins Beaudesne et associés, Réactualisation du plan de marketing régional, Horizon 2000-2005, octobre 2000.

Ce n'est donc pas sans raison que, lors des études comparatives mondiales, menées par la SGF en 2001 / 2002, sur l'identification des créneaux de développement stratégique propre à chaque région du Québec (programme Accord), le tourisme d'aventure et l'écotourisme sont ressortis clairement comme des potentiels forts de création d'emplois et de richesse pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean.

La mise en valeur de l'Ashuapmushuan s'inscrit donc parfaitement dans cette stratégie cohérente. Nous sommes heureux de constater le récent engagement du gouvernement actuel à poursuivre la stratégie Accord. Celle-ci est porteuse de retombées économiques majeures pour la région, et ce, autant à court terme qu'à long terme.

Les analyses résultant du programme Accord démontrent que la concrétisation du potentiel régional devrait s'appuyer, entre autre, sur quatre grands pôles de développement récréotouristique de base, répartis sur l'ensemble du Saguenay—Lac-Saint-Jean :

- Le pôle du Fjord
- Le pôle du massif des Monts-Valin
- Le pôle d'accès aéroportuaire et maritime de La Baie
- Le pôle de l'Ashuapmushuan

Ces quatre pôles d'ancrage s'appuyant eux-même sur un réseau fort bien étoffé de produits d'appel hautement renommés : le Centre de conservation de la biodiversité boréale (anciennement le zoo de Saint-Félicien), le village historique de Val-Jalbert, la vélo route des bleuets, etc.

Plus particulièrement, le pôle de l'Ashuapmushuan repose sur la convergence sur le même territoire de l'écotourisme, du tourisme d'aventure et de la culture autochtone. En effet, en plus de son exceptionnel caractère naturel, **le pays de l'Ashuapmushuan a été, et est toujours, le creuset d'une extraordinaire aventure culturelle et historique.** Voie d'accès millénaire des peuples autochtones vers le cœur du Québec, l'Ashuapmushuan est devenue, avec l'arrivée des blancs en Amérique, le théâtre privilégié de la mythique « route des fourrures ». Sites de portages spectaculaires, postes de traite stratégiques, établissements autochtones séculaires, territoires de trappe ancestraux... le pays de l'Ashuapmushuan constitue un véritable tableau combinant une palette

d'éléments culturels et historiques originaux empreints d'une rare authenticité. Préservé et mis en valeur de façon intelligente en s'appuyant sur la convergence de ses potentiels forts, le pays de l'Ashuapmushuan fera vivre à ses visiteurs du monde entier des expériences tout aussi intenses qu'inoubliables.

En s'appuyant sur une vigoureuse stratégie de développement et de marketing, le Saguenay—Lac-Saint-Jean a donc tout le potentiel pour devenir une destination de tourisme d'aventure et d'écotourisme de classe internationale comme le sont devenues la Nouvelle-Zélande et l'Alaska. Ces deux destinations ont d'ailleurs basé leur succès sur la présence d'une multiplicité d'attrait naturels ainsi que sur la possibilité de vivre des expériences uniques et authentiques, autant d'éléments que nous retrouvons au Saguenay—Lac-Saint-Jean.

La mise en valeur du pays de l'Ashuapmushuan est, pour le caucus régional des députés du Parti Québécois, une étape majeure permettant de faire du Saguenay—Lac-Saint-Jean une destination de tourisme d'aventure et d'écotourisme de classe mondiale. Un projet s'inscrivant d'emblée dans le concept du développement durable adopté par la région.

3. L'INTÉRÊT D'ÉLABORER, EN COLLABORATION AVEC LE MILIEU, UN PLAN INTÉGRÉ DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

La mise en valeur du pays de l'Ashuapmushuan est un élément clé d'un processus qui s'inscrit, pour nous, dans une vision intégrée. Ainsi, tous les potentiels de la rivière et de son bassin seront pris en compte dans un plan cohérent de mise en valeur qui fait converger à la fois les potentiels variés du territoire et les besoins de ses divers utilisateurs actuels ou futurs.

Nous voulons ici revenir sur un élément marquant du récent processus de mise en valeur du pays de l'Ashuapmushuan : le malheureux manque de consultation initiale des milieux directement concernés par le projet. En ce sens, pour le caucus des députés du Parti Québécois du Saguenay—Lac-Saint-Jean, il serait donc des plus pertinent que le BAPE recommande au gouvernement du Québec de mettre rapidement sur pied le « conseil de conservation et de mise en valeur » prévu dans le document du ministère de l'Environnement « Cadre de protection et de gestion pour la consultation du public ». Ce comité pourrait donc rapidement élaborer le plan intégré de mise en valeur du bassin de l'Ashuapmushuan. L'ensemble des coûts associés à cette démarche devrait être assumé par le gouvernement du Québec.

À titre d'exemple, rappelons que dans le cadre de la mise en place de la zone périphérique du Parc du Saguenay, la confection d'un tel plan intégré de mise en valeur a été le moyen privilégié identifié par le milieu et le gouvernement, afin de susciter des retombées économiques substantielles, tout en permettant une rationalisation des investissements publics et privés requis.

Toujours dans le cas de la zone périphérique du Parc du Saguenay, le gouvernement a confié à un comité alors présidé par l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), le mandat d'élaborer ce qui a été désigné, à l'époque, comme un « plan d'action concerté ».

Le *Plan d'action concerté*, de la zone périphérique du Parc du Saguenay, a d'abord proposé un concept de développement visant à donner une certaine image cohérente de ce que pourrait être la zone du Fjord. Vu comme un ensemble, ce portrait résultait de l'intégration des éléments d'intérêts, des contraintes au développement, des objectifs d'orientation et de propositions des divers intervenants du milieu. Un scénario jetait ensuite les bases d'une stratégie de mise en œuvre réaliste. Quant au plan d'action proprement dit, il identifiait les moyens et les actions suggérés pour réaliser ce développement en proposant une répartition des tâches entre les divers partenaires.

La formule retenue, pour associer au maximum le milieu à l'élaboration du *Plan d'action concerté*, a été de constituer un comité formé d'un représentant de chacune des onze municipalités concernées. Ce comité du milieu avait ensuite la tâche de définir ses modalités d'opération, d'établir des consensus autour d'objectifs de développement et de priorités, ainsi que de fournir une liste exhaustive des projets pouvant jeter les bases d'un plan d'action.

Ce mode d'opération, associant de façon constructive autant qu'inclusive gouvernement et milieu, a généré le succès que l'on connaît. Il est, à notre sens, hautement souhaitable que le territoire de l'Ashuapmushuan puisse s'inscrire au plus vite dans une telle démarche intégrée.

4. RECONNAÎTRE LE PRINCIPE DE LA COMPENSATION FINANCIÈRE

La création par le gouvernement du Québec de la réserve aquatique de l'Ashuapmushuan, est la résultante d'une décision politique nationale de première importance : préserver, par un statut d'aires protégées, les éléments du territoire québécois présentant les caractéristiques les plus particulières et les plus remarquables. Il ne fait aucun doute dans notre esprit, que le bassin de l'Ashuapmushuan répond à ces critères d'intérêt. Plus encore, la mise en valeur du pays de l'Ashuapmushuan qui en découle, s'inscrit à merveille dans une vision cohérente et structurante du développement de la région.

Le fait que nous souscrivions avec enthousiasme à l'objectif d'inscrire le territoire de l'Ashuapmushuan dans le réseau québécois des aires protégées ne libère cependant pas le gouvernement de ses obligations d'accompagnement monétaire envers le milieu d'accueil de cette future infrastructure. Bien au contraire, l'établissement de la réserve est, à notre sens, l'étape de départ d'une vaste dynamique de mise en valeur du pays de l'Ashuapmushuan. C'est en ce sens, que le gouvernement se doit absolument de rendre disponible les fonds nécessaires à l'émergence et à l'accélération de cette dynamique de développement. Nous estimons l'importance de ce fonds à plusieurs dizaines de millions de dollars.

Afin d'étayer l'équité et la rentabilité pour le milieu (comme pour le gouvernement) de cette proposition de fonds d'accompagnement et de compensation, nous croyons utile de rappeler un exemple probant qui en a démontré toute la pertinence : la création de la zone périphérique du Parc du Saguenay.

5. UN CAS PROBANT DE COMPENSATION FINANCIÈRE: LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE DU PARC DU SAGUENAY

Rappelons rapidement les faits : début des années 1970, le gouvernement du Canada envisage la création d'un parc le long du Fjord du Saguenay. Le concept retenu est un parc d'interprétation mettant largement en valeur l'accès au Fjord par une nouvelle route panoramique, des téléphériques, des terrains de golf, des centres d'interprétation, etc. En somme, une mise en valeur intense et prometteuse pour le milieu d'accueil. Par contre, le concept du gouvernement du Canada impliquait alors l'expropriation pure et simple de très large sections du territoire habité.

Diverses négociations entre Québec et Ottawa arrivent à leur terme en 1983, par la création, par le Québec seul, d'un parc de conservation le long des rives du Saguenay, assortie de la mise en place d'une zone de développement adjacente au parc lui-même : la zone périphérique du parc du Saguenay.

Ce concept, développé en France, est alors tout à fait inédit pour le Québec. Il correspond à l'espace habité contigu au parc, où les résidents et les municipalités sont invités à jouer un rôle actif complémentaire à celui du parc. On confie alors aux communautés locales la mise en valeur des attraits exceptionnels de la périphérie du parc et l'établissement des infrastructures d'accueil. Plus encore, on suscite ainsi une concertation en matière d'aménagement de services liés au plein air, à la récréation, à l'hôtellerie, au tourisme en général et à la culture, le tout en complémentarité avec le parc.

Rappelons que les audiences publiques tenues par le ministère du Loisir, de la Chasse et Pêche, ayant précédé la création du Parc du Saguenay par Québec, ont clairement mis en évidence la forte insatisfaction des communautés périphériques au futur parc par rapport aux faibles possibilités de développement économique résultant d'un parc limité à la seule vocation de conservation.

Il est donc rassurant de constater que, suite aux intenses pressions exercées par le milieu, une enveloppe spéciale de 10 millions de dollars fut dégagée à partir de 1987, par les gouvernements du Québec et du Canada. Un montant de 9,4 millions fut versé pour soutenir et accélérer les investissements structurants dans des initiatives de développement touristique au sein des communautés périphériques au parc. Le montant de 600 000 \$ restant fut consacré à l'élaboration même du plan d'action concerté. Ainsi, il y a 17 ans, les

gouvernements du Québec et du Canada s'engageaient à verser aux milieux adjacents au Parc du Saguenay une compensation financière orientée sur l'accélération d'un développement touristique planifié de la zone périphérique au Parc du Saguenay (voir les détails du programme en annexe 1).

PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS DES IMPACTS DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE GOUVERNEMENTALE LIÉ À LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE DU PARC DU SAGUENAY

• Durée du programme	1987-1992
• Nombre de projets soutenus	25
• Total de l'aide gouvernementale réservée à des projets	9,4 millions
• Investissements directs générés par les projets soutenus (en excluant l'aide gouvernementale)	14,8 millions
• Effet de levier (promoteur / gouvernement)	1,6 pour 1,0
• % de l'augmentation du nombre de chambres de 1987 à 2004, résultant des projets soutenus	65 %
• % de l'augmentation des places de camping de 1987 à 2004, résultant des projets soutenus	62 %
• Total des emplois directs existants en 2004 dans les projets soutenus	592 personnes/année

Vingt-cinq projets ont donc été réalisés en cinq ans dans dix des onze communautés admissibles. En août 2004, ils sont toujours en activité pour plus de 90 % d'entre eux (voir tableau 3). Près de six cents emplois ont été créés ou maintenus. Les projets ont suscité un ratio d'investissements générés de 1,6 pour 1. Le Mont Édouard est né de ce programme, de même que le réseau d'auberges de La Baie, les croisières de Tadoussac/Baie Sainte-Catherine purent prendre leur envol, etc. Tout un bilan d'accélération du développement. Nous disons bien d'accélération du développement, car aujourd'hui, comme à l'époque, les besoins financiers liés à la mise en valeur de la zone périphérique

du parc du Saguenay sont beaucoup plus élevés que les 9,4 millions alors obtenus par le milieu.

Soulignons finalement, que la mise en place de la zone périphérique du Parc du Saguenay et de son programme d'aide financière ont suscité une réelle dynamique de restructuration socioéconomique de toute la zone du Fjord.

TABLEAU 3

CARACTÉRISATION DES PROJETS SOUTENUS PAR LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE GOUVERNEMENTALE LIÉ À LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE DU PARC DU SAGUENAY

Municipalité	Promoteur	Activité soutenue	Investissement total (\$)	Aide gouvernementale octroyée (\$)	Statut en 2004	Emplois à t. plein/t. partiel en 2004
Tadoussac	Croisière du Grand-Fleuve/AML	Croisière	1 500 000	400 000	En opération	100
Tadoussac	Centre d'interprétation du milieu marin	Infrastructure d'interprétation	1 289 233	999 155	En opération	41
Tadoussac	Motel Chantmartin	Hébergement	411 000	84 180	En opération	30
Tadoussac	Gîte du pionnier	Hébergement	280 000	75 131	En opération	9
Tadoussac	Maison Clauphi	Hébergement	251 000	73 056	En opération	3
Tadoussac	Camping Tadoussac	Hébergement	141 600	42 480	En opération	18
Tadoussac	Compagnie de la baie de Tadoussac	Développement local/commercialisation	135 000	41 802	Fermé	0
Sous-total Tadoussac:			4 007 833	1 715 804	-	201
La Baie	Auberge des Vingt-et-Un	Hébergement	2 885 000	400 000	En opération	45
La Baie	Auberge de la Grande-Baie	Hébergement	1 700 000	464 000	En opération	40
La Baie	Golf de Port-Alfred	Infrastructure/terrain de golf	1 045 000	274 050	En opération	30
La Baie	Auberge des Battures	Hébergement	755 000	217 375	En opération	25
La Baie	Pêche blanche du Fjord	Pêche sur la glace	105 000	31 499	En opération	3
Sous-total La Baie:			6 490 000	1 386 924	-	143
L'Anse-Saint-Jean	Station touristique du Mont-Édouard	Infrastructure/centre de ski	7 240 000	3 400 000	En opération	43
L'Anse-Saint-Jean	Camping de l'Anse	Hébergement	446 000	316 663	En opération	8
L'Anse-Saint-Jean	Gîtes du Fjord	Hébergement	419 000	153 200	En opération	15
Sous-total L'Anse-Saint-Jean:			8 105 000	3 869 863	-	66

Suite à la page suivante

TABLEAU 3 (SUITE)

CARACTÉRISATION DES PROJETS SOUTENUS PAR LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE GOUVERNEMENTALE LIÉ À LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE DU PARC DU SAGUENAY

Municipalité	Promoteur	Activité soutenue	Investissement total (\$)	Aide gouvernementale octroyée (\$)	Statut en 2004	Emplois à t. plein/t. partiel en 2004
Petit-Saguenay	Village Vacances Famille	Hébergement	550 000	140 700	En opération	61
Petit-Saguenay	Auberge du Jardin	Hébergement	520 000	184 300	En opération	6
Sous-total Petit-Saguenay:			1 070 000	325 000	-	67
Rivière-Éternité	Société de développement touristique de Rivière-Éternité	Développement local/commercialisation	220 000	140 800	En opération	42
Rivière-Éternité	Société Touristique du Fjord	Infrastructure/sentiers d'accès	216 000	162 000	En opération	
Sous-total Rivière-Éternité:			436 000	302 800	-	42
Saint-Fulgence	Auberge la Tourelle	Hébergement	1 100 000	400 000	Fermé	0
Saint-Fulgence	Les battures de Saint-Fulgence	Infrastructure d'interprétation	685 805	480 064	En opération	6
Sous-total Saint-Fulgence:			1 785 805	880 064	-	6
Baie-Sainte-Catherine	Croisière Navimex/AML	Croisière	1 500 000	400 000	En opération	50
Ferland-et-Boilleau	Domaine du lac Ha! Ha!	Hébergement	481 500	270 900	En opération	14
Sacré-Cœur	Régie intermunicipale de la Vallée de la Saint-Marguerite	Infrastructure et commercialisation	177 000	127 440	Fermé	0
Sainte-Rose-du-Nord	Corporation touristique de Saint-Rose-du-Nord	Développement local/commercialisation	123 000	104 549	En opération	3
Total:			24 176 138	9 383 344	-	592

Sources : Nature des projets : Le Parc du Saguenay et sa zone périphérique : 10 ans de vie active, Parc du Saguenay, 1997.

Emplois en 2004 : Enquête directe auprès des promoteurs

CONCLUSION

Le caucus des députés du Parti Québécois du Saguenay–Lac-Saint-Jean appuie avec énergie la mise en place de la future réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan.

Cette position se fonde sur la conviction qu'il s'agit d'une étape cruciale de la mise en valeur du pays de l'Ashuapmushuan dans une vision emballante : celle de **faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une destination touristique quatre saisons de calibre international sur le thème de l'écotourisme et du tourisme d'aventure!**

De l'avis du caucus, le milieu devrait rapidement être associé à l'élaboration d'un plan intégré de développement et de mise en valeur du pays de l'Ashuapmushuan. **Le gouvernement se doit de créer rapidement un fonds de compensation de plusieurs dizaines de millions de dollars lié à ce territoire.** L'objet de ce fonds serait de soutenir et d'accélérer la mise en place des équipements et infrastructures nécessaires à l'accueil des clientèles touristiques et prévus au plan intégré de développement.

Le caucus prend l'engagement de revenir à la charge auprès du gouvernement jusqu'à ce que cet important fonds ait été créé.

Cette proposition s'inspire d'une des démarches les plus réussies d'implantation d'un parc dans un milieu : le Parc du Saguenay et sa zone périphérique. Dans ce cas précis, le Québec a reconnu le principe de la compensation financière en contribuant avec le gouvernement du Canada à un fonds d'aide financière de 9,4 millions directement consacré au développement de la zone périphérique du Parc du Saguenay.

Ainsi, pour le caucus, la mise en valeur de ce joyau qu'est le pays de l'Ashuapmushuan est la bienvenue, car elle s'inscrit dans une dynamique de développement d'un territoire exceptionnel, un legs dont les générations à venir pourront profiter grâce à la clairvoyance des Québécois et Québécoises.

ANNEXE 1

**PROGRAMME D'AIDE AU SOUTIEN ET À L'ACCÉLÉRATION
DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS DANS LA
ZONE PÉRIPHÉRIQUE DU PARC DU SAGUENAY**

**ENTENTE AUXILIAIRE CANADA—QUÉBEC
SUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

Amendement conclu le

ENTRE :

Le gouvernement du Canada, représenté par le ministre d'État (Tourisme) et le secrétaire d'État du Canada,

ET :

D'UNE PART

Le gouvernement du Québec, représenté par le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes et des Relations internationales, et le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et ministre du Tourisme

D'AUTRE PART

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont conclu l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique le 16 janvier 1985, dont un des objectifs est d'intensifier le développement de l'industrie touristique;

ATTENDU QUE les gouvernements du Canada et du Québec estiment prioritaire une intervention concertée dans la zone périphérique du Parc Saguenay;

ATTENDU QUE certains critères de l'entente ne sont pas adaptés aux besoins spécifiques de développement touristique de la zone périphérique du Parc Saguenay ;

ATTENDU QUE le Ministre fédéral et le Ministre québécois sont investis des pouvoirs d'amender cette entente.

AMENDEMENT NO. 2 :

IL est convenu d'ajouter l'addendum suivant au volet 11, B « Projets touristiques moteurs » de l'annexe B de l'entente.

3) PROGRAMME D'AIDE À LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE DU PARC SAGUENAY

Objectif du programme

L'objectif de cette mesure d'intervention est de susciter des investissements dans le but de mettre en valeur les potentiels forts de la zone périphérique du parc Saguenay, de faire du Saguenay une

destination touristique à caractère national et international, et de prolonger la saison touristique. Plus spécifiquement, cette mesure vise à développer des circuits maritimes, consolider et développer les services d'appui aux touristes (hébergement, etc.), et développer de nouveaux attraits et services récréatifs visant à prolonger le séjour des touristes.

Territoire d'application

Le territoire visé est la zone périphérique qui se situe à l'extérieur des limites du parc national du Saguenay. Cette zone englobe des portions de territoires de onze (11) municipalités tel que décrit dans le plan d'action concerté, à savoir : Ferland-et-Boilleau, La Baie, Saint-Félix-d'Otis, Rivière-Éternité, l'Anse Saint-Jean, Petit-Saguenay, Baie Sainte-Catherine, Tadoussac, Sacré-Cœur, Sainte-Rose-du-Nord, Saint-Fulgence.

Secteur d'intervention

- Appui à l'entrepreneuriat dans l'établissement, l'expansion ou la modernisation d'hébergement et de restauration de type commercial, d'attrait touristiques et autres services récréatifs destinés aux visiteurs.
- Appui à la consolidation et au développement des infrastructures, des équipements et des attraits du domaine public et d'intérêt public qui viendront rehausser l'image de la destination touristique du Saguenay.
- Appui à la réalisation d'études de marché et de faisabilité.

Admissibilité

La contribution des deux gouvernements est disponible aux entreprises touristiques, associations, organismes privés, publics et parapublics, municipalités et individus qui mettent de l'avant des projets reliés à l'objet de ce programme.

Critères d'intervention

L'aide consentie en vertu du programme est accordée en vertu des critères suivants :

- Les projets doivent satisfaire les critères de viabilité économique et comporter des résultats mesurables.
- Les projets doivent générer des bénéfices économiques nets pour le Québec et le Canada (accroissement de l'achalandage touristique, création d'emplois, accroissement des revenus, etc.).
- Les projets parrainés par des entreprises non commerciales doivent faire preuve d'auto-suffisance financière pour une période minimale de trois à cinq ans.
- Les projets doivent impliquer le renforcement des avantages ou potentiels de la zone périphérique du parc Saguenay sur le plan touristique.
- L'aide est réservée aux projets qui, pour des raisons d'emplacement, d'envergure, de calendrier ou autres, n'auraient pu être réalisés sans une aide extérieure.

- Les projets doivent comporter des investissements supérieurs à 100 000\$.

Aide financière consentie

- Les deux parties s'entendent pour consacrer un montant maximum de 10 millions \$ en vertu du présent programme.
- L'aide financière apportée aux projets d'infrastructures de développement tiendra compte de l'ensemble des sources de financement possibles, incluant une contribution du milieu. En ce qui concerne les municipalités, les versements se feront conformément aux politiques afférents du gouvernement du Québec.
- Pour les autres projets d'investissement, l'aide financière peut atteindre jusqu'à 50 pour cent des coûts admissibles.
- Pour les projets d'étude, l'aide financière peut atteindre jusqu'à 75 pour cent des coûts admissibles.
- Pour la mise en place d'un plan de commercialisation, l'aide financière peut atteindre jusqu'à 75 pour cent des coûts admissibles.

EN FOI DE QUOI, le présent amendement est signé au nom du gouvernement du Canada par le ministre d'État (Tourisme) et le secrétaire d'État du Canada, et au nom du gouvernement du Québec par le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes et des Relations internationales et par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et ministre du Tourisme.

GOUVERNEMENT DU CANADA

Ministre d'État (Tourisme)

Secrétaire d'État du Canada

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Ministre délégué
Aux Affaires intergouvernementales
canadiennes

Ministre du Loisir, de la Chasse
et de la Pêche et ministre du
Tourisme